



**2021**

---

# Règlement

## 1. Organisation

1.1 Les épreuves du « Trail des Lavois » sont organisées par l'association « Route des 4 Châteaux » (association loi 1901, inscrite au journal officiel de mars 2008 sous le n° 8042).

## 2. Date de l'épreuve

2.1 Les épreuves se dérouleront le dimanche 11 juillet 2021.

## 3. Conditions de participation

3.1 Les épreuves sont ouvertes à partir des cadets (2004-2005) pour le 10 km Escapade, à partir des juniors (2002-2003) pour le Trail court et à partir d'espoir pour le Trail long (2000-2001) :

- Une licence FFA en cours de validité à la date de l'épreuve,
- ou une licence délivrée par la FSGT ou l'UFOLEP, en cours de validité à la date de l'épreuve,
- ou un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'épreuve et portant la mention « non contre-indication à la course à pied en compétition ».

3.2 Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

3.3 Les concurrents devront accepter la charte du coureur, engagement post Covid.

## 4. Inscriptions

4.1 Le nombre total de coureurs est limité à **950** participants répartis de la façon suivante :

Trail court	➔	<b>350</b> coureurs maximum
Trail long	➔	<b>400</b> coureurs maximum
Escapade (marche ou course)	➔	<b>200</b> coureurs maximum

4.2 Les inscriptions se font exclusivement par Internet sur le site de notre partenaire : « [onsinscrit.com](http://onsinscrit.com) » avec paiement sécurisé.

Dès le paiement, l'inscription est valide mais sous réserve de télécharger ultérieurement le certificat médical (ou la licence) via le site d'inscription en ligne qui permet l'envoi d'un document scanné (ou pris en photo).

4.3 Les organisateurs sont tenus de faire appliquer les dispositions décrites au paragraphe précédent.

## 5. Dossards

Le port du dossard est obligatoire sur la poitrine et devra être entièrement lisible lors de la course.

- 5.1 Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.
- 5.2 Le retrait des dossards se fera la semaine précédant la course, **à Saint Rémy les Chevreuse** à l'ancienne Mairie (en face de la sortie du RER).



**ATTENTION : Il n'y aura pas de retrait de dossards le jour de la course.**

## 6. Parcours - Epreuves

*Le calcul des dénivelés est donné ici à titre indicatif.*

### Parcours

- 6.1 Le parcours est composé d'une petite boucle sur le domaine public (Trail court) et d'une grande boucle sur le domaine public (Trail long). Les deux boucles empruntent des parties communes. La dernière boucle sur le domaine privé concerne les 3 distances Trail long, Trail court et Escapade.

### Epreuves & distances

- 6.2 Quatre épreuves sont proposées :



2021

Epreuves	Distances	Dénivelé + (Données Openrunner)
Trail long	32 km	509 m
Trail court	22 km	373 m
Escapade (marche ou course)	10 km	70 m

6.3 Les distances et les dénivelés sont susceptibles d'évoluer sensiblement suivant les autorisations de passages.

## 7. Départ & Arrivée - Barrières horaires

### Départ & Arrivée

7.1 Le départ et l'arrivée seront donnés au Domaine de Dampierre.

### Horaires

Epreuve	Heure départ	Heure briefing
Trail long	08h00	07h50
Trail court	08h30	08h20
Escapade (marche et course)	09h00	08h50

7.2 La présence des participants est obligatoire pour le briefing. Il appartient à chaque coureur d'être présent et attentif aux consignes de sécurité et de balisage.

## 8. Ravitaillement

8.1 Un point d'eau est disposé sur le parcours, ainsi qu'un point d'eau à l'arrivée :

- Champ Romery (parcours)
- Domaine de Dampierre (arrivée de toutes les épreuves).

8.2 La présence de ce ravitaillement en eau sur le parcours ne dispense pas les participants de s'équiper d'une réserve d'eau en quantité suffisante (voir § 9.2).

8.3 Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours.

8.4 Il est **formellement interdit** de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

8.4 L'accès au parc animalier du Domaine de Dampierre est strictement interdit au public.

## 9. Sécurité - matériel obligatoire

9.1 Le parcours croise ou emprunte, à plusieurs reprises, des routes ouvertes à la circulation. Les participants devront respecter le code de la route et les priorités, et seront les seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.



**2021**

9.2 Chaque participant du Trail long et du Trail court devra **OBLIGATOIREMENT** avoir, au départ de chaque boucle, pour effectuer la distance définie (les participants de l'Escapade « marche » et « course » ne sont pas concernés) :

- Une réserve d'eau d'un litre minimum.
- Une réserve alimentaire solide.
- Une couverture de survie.
- Un gobelet.

9.3 L'organisation conseille vivement à chaque participant d'avoir un téléphone portable et d'avoir indiqué son numéro dans le dossier d'inscription en ligne.

9.4 Un dispositif VIGIPIRATE sera mis en place sur l'entrée du village TDL.

9.5 Un dispositif sanitaire sera mis en place sur l'intégralité de l'évènement sportif dû à la pandémie du COVID-19.

## 10. Assistance médicale - abandon

10.1 Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours mobiles et de médecins. Ces derniers seront alertés en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours.

10.2 L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve.

10.3 **Tout abandon doit être signalé à un signaleur.** Tous les coureurs dépassant les barrières horaires indiquées seront mis hors course (retrait du dossard) et seront rapatriés à l'arrivée.

10.4 L'organisation décline toute responsabilité si le coureur décide cependant de poursuivre la course. Dans pareil cas, il effectuera la fin du parcours sous son entière responsabilité et ne sera pas classé.

## 11. Assurances

### Responsabilité civile

11.1 Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles au "Trail Des Lavoisirs".

### Individuelle accident

11.2 Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

11.3 Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature en compétition.

## 12. Annulation

12.1 Lors de votre inscription une option annulation vous est proposée. Elle vous permet, jusqu'au **04 juillet 2021 inclus**, en cas d'impossibilité de participer à la course et pour



**2021**

quelque raison que ce soit, ou en cas d'annulation de la course, de vous faire rembourser l'intégralité de votre engagement (**hors option annulation**). Au-delà de cette date, tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

**Attention** : cette option annulation ne pourra plus être contractée après avoir validé votre inscription.

### 13. Environnement

- 13.1 Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit sur le parcours, sous peine de disqualification immédiate.
- 13.2 Par ailleurs, le parcours n'emprunte que des chemins déjà tracés, il est donc obligatoire de suivre les chemins balisés afin d'éviter toute érosion du sol, piétinement de la flore et dérangement de la faune sauvage (sites traversés classés au titre de Natura 2000, intégralité du parcours au sein du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse).

### 14. Droit à l'image

- 14.1 Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

### 15. Récompenses

- 15.1 Chaque arrivant aura un sac individuel avec un ravitaillement et une récompense à l'intérieur de celui-ci.
- 15.2 L'organisation récompense les 5 premiers scratches hommes et femmes sur le trail long, le trail court et l'escapade 10 km course. Ne sont pas concernés les marcheurs.

### 16. Tarifs

- 16.1 Les frais d'engagement sont :

Course	Engagement par coureur	Option annulation
Trail long	30 €	+ 03 €
Trail court	20 €	+ 03 €
Escapade (Marche ou course)	12 €	+ 03 €

- 16.2 Les inscriptions seront ouvertes automatiquement le **10 juin 2021 14h00**.



**2021**

---

## **17. Acceptation**

- 17.1 Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses.
- 17.2 Les participants s'engagent à prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.

## **18. Mesures sanitaires**

- 18.1 Tout concurrent doit porter le masque tout au long de sa participation à l'évènement sportif, excepté pendant la course.
- 18.2 Les concurrents, bénévoles et prestataires devront respecter le sens de circulation au sein du village.
- 18.3 Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition de tous les participants
- 18.4 Un masque jetable sera mis à disposition à tous les arrivants dans la musette d'arrivée.
- 18.5 Le docteur Duval Cattaneo sera le référent COVID avec une veille de 14 jours après l'évènement.